

Est-ce que ICE a changé l'exécution de ses responsabilités pendant le COVID-19 ?

A partir d'aujourd'hui, le 18 mars, 2020, et compte tenu de la réponse à la pandémie de COVID-19, le « U.S. Immigration and Customs Enforcement » (ICE) [Bureau d'Immigration et de Douane aux E.U.] va temporairement ajuster sa manière d'exécution pour assurer le bien-être et la santé de la population générale et de ses officiers et agents. Pour ICE, la priorité principale est la promotion d'activités qui sauvent des vies et assurent la sécurité de la population.

ICE « Enforcement and Removal Operations » (ERO) [Bureau d'Operations d'Exécution et de Refoulement] concentrera ses activités sur la réduction des risques pour la sécurité publique et sur les personnes en détention obligatoire pour des raisons criminelles. Pour les personnes qui ne font pas partie de cette catégorie, ERO utilisera sa discrétion pour reporter ses actions d'exécution jusqu'à la fin de la crise ou, si approprié, il utilisera des alternatives à la détention.

« Homeland Security Investigations » [Unité qui mène les enquêtes dans le cadre de la sécurité nationale] continuera à effectuer des enquêtes judiciaires importantes à notre mission et les activités d'exécution déterminées nécessaires pour maintenir la sécurité publique et la sécurité nationale. Par exemple : les enquêtes pertinentes à l'exploitation des enfants, les gangs, le trafic de stupéfiants, le trafic d'êtres humains, le passage de clandestins et la participation continue au « Joint Terrorism Task Force » [lutte contre le terrorisme]. Ce travail s'effectuera sur la base de la capacité de coordination et de travail avec les procureurs du Département de la Justice et l'admission au « U.S. Marshals Service » [Service des Forces de l'Ordre Fédérales] et le Bureau des Prisons.

Conformément à sa politique concernant les endroits sensibles, ICE n'effectuera pas, pendant la crise COVID-19, des actions d'exécution aux alentours ou dans les centres de santé, tels que: les hôpitaux, les cabinets de docteur, les dispensaires accrédités et les centres d'urgence, sauf dans des circonstances exceptionnelles. On ne veut pas que les gens évitent de chercher de l'aide médicale par peur des actions d'exécution des lois en immigration.